

— A la séance de la Chambre des Communes du 23 juin, Sir G. Jenkinson appelle l'attention de la Chambre sur le projet de relier la Méditerranée avec la tête du golfe Persique, au moyen d'une ligne de voie ferrée qui serait établie le long de la vallée de l'Euphrate, et sur les grands avantages que l'établissement de ce projet offrirait comme économie de temps, de distance et de frais, dans le transport des malles, des troupes, ainsi bien que des voyageurs, etc ; entre l'Angleterre et l'Inde. L'honorable membre fait ressortir aussi l'importance qu'il y aurait pour l'Angleterre de s'assurer une route de plus conduisant à ses possessions en Orient. Parmi les avantages que signale l'honorable baronnet comme devant résulter de l'accomplissement du projet, il cite une économie de quinze jours dans le voyage à faire pour se rendre dans les régions du nord-ouest de l'Inde; et une différence en moins de 1,000 milles dans la distance à parcourir; puis la substitution d'une navigation d'eau sur le golfe Persique aux dangers et à la chaleur pestilentielle de la mer Rouge.

L'orateur demande que le projet d'ouverture d'une communication par voie ferrée entre la Méditerranée et le golfe Persique soit renvoyé à l'examen d'un comité spécial de la Chambre.

La motion est appuyée par M. T. Brassey, qui fait ressortir les avantages postaux et politiques qui ressortent de la route projetée. Tout en annonçant que le gouvernement donne son approbation à la motion, M. Grant Duff indique une partie des difficultés qu'offrirait l'établissement d'une voie ferrée par la route proposée, sous le triple rapport géographique, politique et financier. Avant de sanctionner une proposition d'enquête, la Chambre devait s'assurer d'abord si le projet est exécutable ou même désirable.

M. S. Cave voudrait que l'enquête ne fût pas restreinte à la route indiquée par la vallée de l'Euphrate, mais qu'elle eût en outre pour objet de s'assurer si tout autre tracé ne conviendrait pas mieux.

Sir C. Wingfield reconnaît tous les avantages politiques du projet, mais croit qu'au point de vue financier l'entreprise serait un insuccès, car il n'existe dans cette partie du pays ni population ni routes ouvertes pour assurer un trafic quelconque au chemin de fer projeté. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'il existe déjà une route de transit par voie de l'Égypte et du canal de Suez.

M. Domson approuve l'enquête, bien qu'il soit d'avis que le projet est hérissé de difficultés.

M. Dodson croit qu'il serait bon de donner plus d'extension à l'enquête en comprenant dans la motion l'examen d'une route par la mer Noire.

M. Kinnaird regrette que depuis la mort de lord Palmerston, il ne se soit pas trouvé d'hommes d'Etat capables de s'occuper de semblables entreprises.

M. Cartwick parle en faveur du projet, tandis que M. Watkin William préconise les services rendus par la ligne de paquebots affectée au service péinsulaire et oriental.

M. Aytoun proteste à l'avance contre toute demande future de garantie du capital qui serait engagé dans l'entreprise.

La question est mise aux voix par division, et contrairement aux prévisions, la motion d'enquête est adoptée par 86 voix contre 10, avec l'amendement de M. Dodson relatif à une route par la mer Noire. (Post, 24.)

— Par un traité signé le 8 Septembre 1870, la Grande Bretagne reconnaît l'extension de souveraineté que le Roi des Pays Bas a acquis par le Traité du 1er Février, 1858 sur le Royaume de "Sink Srie Indrapoera" et ses dépendances situées dans la partie de l'île de Sumatra, la plus voisine de Singapour.

Par un autre traité en date du 27 Février dernier le Roi des Pays Bas cède à la Reine de la Grande Bretagne toutes ses possessions de la côte de Guinée; cette cession se fait sans paiement d'autre somme que celui du prix de certains objets de matériels de guerre, qui ne pourra s'élever à plus de 24,000 livres sterling.

Pour justifier la cession des positions de la Guinée, le gouvernement néerlandais a excipé de leur peu d'importance et des charges sans compensation qu'elles imposent au Trésor. Déjà, pour éviter des difficultés de voisinage, un traité conclu le 5 mars entre la Grande Bretagne et les Pays Bas avait stipulé un échange réciproque de territoire de façon à ce que les comptoirs de chacune des deux puissances, jusque-là entremêlés fussent désormais réunis. A la suite de cet arrangement la Néerlande se trouvait maîtresse de 27,530 kilomètres carrés, habités par environ 120,000 âmes et le gouvernement Néerlandais, n'pu, avec une certaine raison, soutenir qu'une colonie d'une importance aussi médiocre ne valait pas les sacrifices en argent et en hommes qu'impose un climat tellement malsain, qu'on trouve difficilement des fonctionnaires qui veulent s'y exposer.

Au point de vue de l'humanité, il est d'ailleurs désirable qu'une seule puissance européenne soit maîtresse sur ces côtes habitées par des populations sauvages; le traité de 1867 qui a été inspiré en grande partie par le désir de mettre un terme à leurs querelles intestines n'a pas atteint son but, et plusieurs des populations cédées se sont montrées plus difficiles à gouverner qu'auparavant.

— Etats-Unis. — M. Edward Young, chef de bureau de la statistique vient de publier un rapport sur l'émigration étrangère. Ce document produit des chiffres qu'il est intéressant de connaître.

Avant 1819, l'arrivée des émigrants étrangers n'était pas encore officiellement constatée; elle ne le fut qu'à la suite du *Passenger act*, qui date du 2 mars de cette année. Depuis cette époque, c'est-à-dire pendant un demi-siècle, on a pu observer la régularité toujours croissante de l'émigration, chaque année dépassant la précédente de 13 p. 100.

La proportion normale des naissances étant seulement de 3 p. 100, le vieux sang américain tend chaque jour à disparaître sous l'inondation étrangère qui, à elle seule, arrivera bientôt à donner à l'Amérique les 100 millions d'âmes que lui prédisait Franklin. On se rappelle que le philosophe américain avait annoncé que le chiffre de la population doublerait tous les vingt-cinq ans; l'expérience a prouvé que la prophétie était juste. En moins d'un siècle, le nombre des habitants a plus que doublé; de 3 millions en 1776, il est arrivé en 1820 à 38 millions et demi. Dans vingt-cinq ans, si la progression se maintient, il aura atteint 100 millions, et pourtant le pays est loin d'être peuplé.

Aujourd'hui, il ne l'est guère plus que la Russie, cinq habitants par kilomètre carré. Quand il comptera 100 millions d'âmes, il n'y aura que treize habitants par kilomètre carré, et la place ne manquera pas pour les émigrants futurs du vieux monde, dans les 7,278,000 kilomètres carrés qui forment le territoire des Etats Unis.

D'après le recensement de 1871, la population des Etats-Unis s'élève à 38 millions et demi, sur lesquels 5 millions et demi, soit 14 p. 100, sont nés dans d'autres contrées.

De 1820 à 1870, le nombre total des émigrants étrangers a été de 7 millions et demi; ils se partagent en cinq grandes familles:

- 1° Les Anglais, Irlandais, Ecossais et Canadiens, appartenant à la même race et parlant le même langage; ils font plus de la moitié du total de l'émigration, soit 4,200,000 sur 7,800,000, c'est-à-dire 50 p. 100. Les Irlandais, à eux seuls, comptent pour moitié dans ce chiffre;
- 2° Les Allemands, Prussiens, Autrichiens, etc., qui sont au nombre de 2,400,000, pour l'autre moitié, soit 30 p. 100;
- 3° Les Scandinaves, dont l'émigration n'a guère commencé que depuis vingt-cinq ans, mais à presque doublé en dix ans. Ils ne sont encore que 180,000, soit 2 p. 100;
- 4° Les races latines, au nombre de 400,000, soit 5 p. 100, sur lesquels la France donne 250,000 émigrants;
- 5° Les Asiatiques, qui commencent seulement à arriver, mais sur lesquels on fonde de grandes espérances pour relever les Etats du Sud et abaisser un peu le prix de la main d'œuvre. Ils ne sont guère plus nombreux que les Scandinaves et ne se font pas naturaliser.

Enfin 500,000 émigrants sont indiqués comme provenant de diverses contrées non spécifiées.

On sait que la constitution américaine ne permet pas aux citoyens qui ne sont pas nés sur le sol américain d'arriver à la présidence; mais le Sénat et la Chambre des représentants leur sont ouverts, aussi bien que les législatures des Etats. A l'heure actuelle, le Sénat compte dans son sein deux étrangers: M. Casserly, Irlandais et démocrate, et M. Schurtz, Allemand et républicain. Tous deux font partie du comité des affaires étrangères. A la Chambre des représentants, il n'y a qu'un Allemand, mais huit représentants de race anglaise.

— L'*Ergänzungsblatt* contient un rapport assez curieux sur l'anthropologie. Elle a disparu des plaines élevées d'Analinac, du Pérou avec les Indiens et la plupart des races Brésiliennes. L'extinction graduelle des races cannibales et l'influence des colons blancs l'a fait diminuer peu à peu dans l'Océan méridional. Cependant le chiffre des cannibales est encore très-considérable. En voici un aperçu à peu près exact:

D'après Friedmann, les Baltas sont au nombre de 200,000; les cannibales du Delta du Niger 100,000; d'après Harriot de Nauple, on estime les Faus à 80,000; les Troglodytes du pays de Bamutz (un dixième de toute la population), à 10,000; les Niams-Niams, à 500,000; d'après Marlag, les Murhamas et Metayas, à 2,000; les autres cannibales de l'Amérique du Sud, à 1,000; les aborigènes de l'Australie, à 50,000; les Mélanésiens (sans compter la Nouvelle-Guinée), à 1,000,000.

Ce calcul donne un total actuel de 1,943,000 âmes humains, qui pratiquent l'anthropologie, un chiffre qui n'est pas exagéré et qui représente la 630<sup>e</sup> partie de toute la population de notre planète ou 0,14 p. c.

— Le *British Museum*, dit le *Times*, a fait quelques acquisitions notables cette année.

La collection de livres a été enrichie de bibliothèques précieuses et importantes, acquises en Chine, en Pologne, en Hongrie et en Portugal.

Le cabinet d'histoire naturelle a reçu du parlement de Sidney des échantillons en double des fossiles qui ont été trouvés dans les excavations des calvaires de Wastington-Valley. Parmi ces échantillons, on